MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE LA RELANCE
Liberté Égalité Fraternité

Direction générale du Trésor

BRÈVES ÉCONOMIQUES DE SUISSE ET DU LIECHTENSTEIN

UNE PUBLICATION DU SERVICE ÉCONOMIQUE DE BERNE

N° 19 – 02 Juillet 2021

LES CHIFFRES À RETENIR

	Au 02/07	Var. vs 25/06
EUR/CHF	1,0963	+0,02%
USD/CHF	0,9272	+1%
SMI	12 020,77	+3,8%
Taux 10a	-0,21	-3pb

Faits marquants :

Entrée sur le territoire suisse : Le 26 juin 2021, la Suisse a assoupli le régime de restrictions d'entrée sur son territoire. Depuis cette date, seules les restrictions suivantes s'appliquent : 1/ les voyageurs issus d'une zone où circule un variant à risque (à ce jour le Royaume-Uni, l'Inde et le Népal) devront effectuer une quarantaine de 10 jours (ou 7 jours en cas de test négatif au bout du 7ème jour) et présenter un test PCR (de moins de 72H) ou un antigénique (de moins de 48H) négatif à leur entrée en Suisse ; 2/ les voyageurs entrant sur le territoire suisse en avion, peu importe leur pays d'origine, devront présenter un test PCR (de moins de 72H) ou antigénique (moins de 48H) négatif à leur entrée en Suisse. A noter que les voyageurs entrant en Suisse qui sont vaccinés par un vaccin conforme (homologué en Suisse, dans l'UE, ou par l'OMS) depuis moins d'un an ou guéris depuis moins de 6 mois sont exemptés des obligations de test ou de quarantaine décrites ci-avant.

Covid-19

Situation sanitaire, le 02 juillet à 13h :

	Cas confirmés source OFSP	Décès source OFSP
Vendredi 02 juillet	703 334	10 359
Jeudi 01 juillet	703 176	10 357
Mercredi 30 juin	703 004	10 350
Mardi 29 juin	702 875	10 349

Mesures d'urgence économiques : Sur l'ensemble des dépenses approuvées par la Confédération en 2021 pour atténuer les conséquences de la pandémie de Covid-19, environ 22% ont été utilisées au 30 juin, représentant 5,3 Mds CHF (soit 0,7% du PIB en 2020). Les principales dépenses relèvent des indemnités en cas de chômage partiel (3 Mds CHF) et des allocations destinées aux indépendants en cas de perte de revenus (1,2 Md CHF).

Programme Covax : Le 30 juin, le Conseil fédéral a décidé de remettre quatre millions de doses du vaccin d'AstraZeneca au programme Covax. Les doses restantes seront destinées aux personnes qui ne peuvent ou ne veulent pas recevoir de vaccin à ARNm et celles qui ont reçu une première dose du produit d'AstraZeneca à l'étranger. Pour mémoire, la Suisse avait commandé 5,4 millions de doses du vaccin mais celui-ci n'a pas été autorisé par l'agence suisse des produits thérapeutiques Swissmedic.

Economie

Inflation : L'indice des prix à la consommation (IPC) a augmenté de 0,1% en juin 2021 par rapport au mois de mai 2021.

Commerce de détail : En mai 2021, les chiffres d'affaires nominaux des entreprises du commerce de détail ont diminué de 1,9 % en glissement mensuel.

Finances publiques : Le 30 juin, le Conseil fédéral a présenté son projet de budget pour 2022. Il présenterait un excédent de 0,6 Md CHF avec des dépenses et des recettes avoisinant 80 Mds CHF, soit 1,1% du PIB en 2020.

Organisations internationales : Le 30 juin, le Conseil fédéral a décidé de renouveler sa contribution au Fonds international pour le développement agricole (FIDA) avec une contribution de 47 M CHF, représentant une augmentation de 15% par rapport à la contribution précédente.

Travailleurs frontaliers : Une étude mandatée par le Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO) conclut que les travailleurs frontaliers et les travailleuses frontalières perçoivent au début de leur parcours professionnel en Suisse, un salaire inférieur à celui des hommes et des femmes nés en Suisse de respectivement -16% et -9%. Néanmoins, après cinq ans d'activité, l'écart de revenu entre les hommes frontaliers ayant travaillé en Suisse de manière ininterrompue et les hommes nés en Suisse est d'environ -4% ; contre +12% entre les travailleuses frontalières et les femmes nées en Suisse.

Libre circulation des personnes UE-Suisse : Le Secrétariat d'Etat à l'Economie (SECO) a publié son rapport annuel de l'Observatoire sur la libre circulation des personnes pour l'année 2020. Le rapport souligne que dans le contexte du recours important au chômage partiel lié à la crise Covid, le volume de travail des ressortissants de l'UE a connu une baisse plus importante (-4,5%) que les résidents suisses (-3,4%). Ces données s'expliquent par une part plus importante des travailleurs issus de l'UE dans les secteurs qui ont eu le plus recours au chômage partiel (hôtellerie, restauration). Le rapport conclut à une incidence positive de l'emploi frontalier sur les régions suisses les plus concernées (arc lémanique, Tessin). Ainsi, au cours des dix dernières années, ces régions ont connu une croissance de l'emploi supérieure à celle des régions les plus centrales de Suisse.

Dette publique : Le Conseil fédéral a soumis à consultation deux propositions de solution pour réduire la dette de la Confédération après une hausse importante des dépenses liées au Covid-19 (30 Mds CHF, soit 4% du PIB en 2020) : (i) la dette fédérale serait amorti d'ici 2035 de 30 Mds CHF, soit une diminution de 2,3 Mds CHF par an. La réduction de la dette serait possible notamment grâce à des distributions supplémentaires des bénéfices de la Banque nationale suisse (BNS) d'environ 1,3 Mds CHF par an ; ou (ii) considérer que la réduction de la dette antérieure à la crise sanitaire a été plus ambitieuse que prévue (par le mécanisme de frein à l'endettement) et qu'il n'est pas nécessaire de procéder à une réduction totale de la dette liée au Covid-19. Dans ce scénario, la dette serait réduite de 15 Mds, toujours en mobilisant des dividendes supplémentaires de la BNS. Cette deuxième solution permettrait de réduire le délai d'amortissement de la dette. Pour mémoire, le taux d'endettement de l'ensemble des administrations publiques suisses était de 30% du PIB en 2020.

Loyers commerciaux : Selon l'Office fédéral du logement (OFL), 30% des entreprises suisses auraient déclaré avoir des difficultés à s'acquitter de leur loyer depuis mars 2020, contre 8% avant le début de la pandémie.

Secteur financier

Marché des changes : Durant le premier trimestre 2021, la Banque nationale suisse (BNS) a procédé à des achats de devises étrangères pour un montant de 296 M CHF, contre environ 8,7 Mds CHF au trimestre précédent.

Fiscalité des entreprises : Le 1er juillet, le Cadre inclusif de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE), composé de 139 pays membres dont la Suisse, a conclu un accord qui prévoit : (i) la mise en place d'un taux d'imposition minimum sur les bénéfices des grandes entreprises (dont le chiffre d'affaires est supérieur à 750 M EUR) d'au moins 15% et (ii) le transfert des droits d'imposition sur les bénéfices dans les pays où une grande entreprise réalisent effectivement leur activité. La Suisse s'est exprimée en faveur de cet accord fiscal mais a émis des conditions, dont (i) la prise en compte des « petits pays innovants » dans la formulation finale de l'accord ; (ii) le respect des procédures législatives des pays concernés dans la mise en œuvre de la réforme ; et (iii) un équilibre entre le taux d'imposition et l'assiette fiscale adoptés.

Fiscalité : Dans le cadre de la loi fédérale sur l'impôt anticipé, le Parlement suisse a décidé de prolonger de cinq ans l'exonération fiscale des intérêts issus de certains instruments émis par des banques systémiques, comme les emprunts à conversion obligatoire et les emprunts assortis d'un abandon de créances. Ces exonérations devaient arriver à échéance à la fin de l'année 2021.

Imposition des revenus du capital : Le Parlement suisse a approuvé l'abolition du droit de timbre d'émission sur le capital propre. Pour mémoire, le droit de timbre d'émission est perçu lors de l'émission ou de l'augmentation de la valeur nominale de droits de participation ou d'obligations suisses. Le coût budgétaire de cette mesure représenterait 250 M CHF par an pour la Confédération.

Assistance administrative : Les autorités fiscales américaines (IRS) ont demandé l'assistance administrative de l'Autorité fédérale des contributions (AFC) pour obtenir des informations concernant des comptes américains auprès de 40 banques suisses. Pour mémoire, la Suisse a signé un accord en 2014 avec les Etats-Unis portant sur la loi fiscale américaine Fatca (« Foreign Account Tax Compliance Act ») qui contraint les établissements bancaires à transmettre les données de clients américains à l'autorité fiscale de leur pays.

Assurance-maladie : Le Parlement suisse a approuvé un ensemble de mesures visant à freiner la hausse des coûts dans le domaine de l'assurance-maladie obligatoire (Lamal). Des projets pilotes pourront être mis en place pour expérimenter de nouveaux modèles d'assurances qui auront pour objectif une meilleure maîtrise des coûts, un renforcement de la qualité et la promotion de la numérisation. Par ailleurs, le Parlement souhaite créer une structure tarifaire uniforme pour les prestations et les forfaits liés aux hospitalisations ambulatoires. Dans ce cas, si un traitement bénéficie d'une structure tarifaire approuvée ou fixée par le Conseil fédéral, les fournisseurs de prestations seront dans l'obligation de l'appliquer pour les traitements correspondants.

Secteurs non financiers

Tourisme : Selon l'Office fédérale de la statistique (OFS), les recettes dans le secteur du tourisme suisse ont diminué de 47,8%, au cours de l'année 2020 en glissement annuel. Les 9,4 Mds CHF de revenus réalisés par le secteur en 2020 correspondent au niveau de revenu de la branche au début des années 90.

Automobile : En 2020, le nombre de nouvelles voitures mises en circulation en Suisse a diminué de 24% en glissement annuel. Par ailleurs, les émissions moyennes de CO2 des voitures neuves importées sur le marché suisse étaient de 123,6 g/km. La valeur limite moyenne de 95 g/km fixée par la loi Suisse sur le CO2 n'a donc pas été atteinte. En conséquence, des sanctions d'un montant total d'environ 133 M CHF ont été infligées aux importateurs de voitures neuves en Suisse, soit une hausse de 55 M CHF en glissement annuel.

Transport public : A l'occasion du Comité mixte UE-Suisse sur les transports terrestres du 30 juin dernier, l'accord UE-Suisse sur les transports terrestres a été amendé. L'amendement reconnaît comme équivalent à la réglementation UE la nouvelle règlementation suisse de mai 2020 relative au droit des usagers des transports publics à être indemnisés en cas de retard important. La Suisse devait introduire cette réforme afin d'harmoniser son droit avec l'UE. En effet, la réglementation de l'UE offrait davantage de droits que la réglementation Suisse en la matière.

Industrie de défense : Depuis le 1er juillet 2021, la Suisse a introduit une nouvelle politique en matière d'évaluation des affaires compensatoires dans le cadre d'acquisitions d'armements à l'étranger réalisées par l'office public Armasuisse. La nouvelle politique prévoit : (i) que l'évaluation d'Armasuisse doit non seulement tenir compte de la valeur financière des affaires compensatoires, mais aussi de privilégier les domaines technologiques relevant de la sécurité ; (ii) de favoriser la transparence des évaluations en publiant les principaux chiffres des affaires compensatoires.

La direction générale du Trésor est présente dans plus de 100 pays à travers ses Services économiques.
Pour en savoir plus sur ses missions et ses implantations : **www.tresor.economie.gouv.fr/tresor-international**

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE LA RELANCE
Liberté
Égalité
Fraternité

Responsable de la publication : **Christian GIANELLA**
Rédacteurs : **Mathilde HEITZ, Antoine BOCOGNANO, Yann RIEGEL**

Pour s'abonner : **berne@dgtresor.gouv.fr**

Clause de non-responsabilité : le service économique s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, il ne peut en aucun cas être tenu responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication.